

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

APPROBATION DU  
DOCUMENT CADRE  
D'ORIENTATIONS  
STRATEGIQUES DE  
LA CONFERENCE  
INTERCOMMUNALE  
DU LOGEMENT SUR  
LE TERRITOIRE  
D'EST ENSEMBLE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Patrick CARROUER.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190626-D88-19-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019**

**OBJET : APPROBATION DU DOCUMENT CADRE D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**VU** l'article L.441-1-5 du code de la construction et de l'habitat rendant obligatoire la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement pour les Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris ;

**VU** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové et notamment l'alinéa 3 de l'article 97 instaurant une conférence intercommunale du logement pour les EPCI dotés d'un PLH approuvé ;

**VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté qui fixe les objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial à respecter dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement ;

**VU** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, instaurant de nouveaux dispositifs relatifs à la politique locale d'attribution ;

**VU** l'arrêté du préfet du département de Seine-Saint-Denis n°2017-1331 du 12 mai 2017 créant la Conférence Intercommunale du Logement d'Est Ensemble ;

**VU** le décret n°2015-524 du 12 mai 2015 relatif au plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;

**VU** la délibération 2015-02-10-16 du Conseil Communautaire du 10 février 2015 relative à l'approbation du Contrat de Ville pour le territoire d'Est Ensemble sur la période 2015-2021 ;

**VU** la délibération D14/16 du Conseil municipal de la ville des Lilas du 17 février 2016 donnant un avis favorable au du Programme Local de l'Habitat proposé par Est-Ensemble ;

**VU** la délibération 2016-12-13-2 du Conseil de territoire du 13 décembre 2016 relative à l'approbation du Programme Local de l'Habitat ;

**VU** la délibération 2017-02-20 du Conseil de territoire du 20 février 2017 relative à l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement d'Est Ensemble ;

**CONSIDERANT** les enjeux propres au territoire et la nécessité de décliner les objectifs réglementaires d'attribution en conciliant droit au logement, mixité sociale et rééquilibrage territorial ;

**CONSIDERANT** l'adoption à l'unanimité du document-cadre d'orientations stratégiques lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 16 mai 2019 ;

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le projet de document cadre d'orientations stratégiques de la conférence intercommunale du logement sur le territoire d'est ensemble ci-joint,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le document-cadre d'orientations stratégiques de la Conférence Intercommunale du Logement du territoire d'Est Ensemble.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190626-D88-19-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président d'Est Ensemble ou son représentant à engager l'ensemble des actions et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Président d'Est-Ensemble, et affichée en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,  
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :  
- de sa transmission en Préfecture le **27 JUIN 2019**  
- et de son affichage le **01 JUIL. 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par : Voix pour : 31 Voix contre : Abstentions : NPPV :
--

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190626-D88-19-DE Date de télétransmission : 27/06/2019 Date de réception préfecture : 27/06/2019
---